TITRE TROISIEME.

DE L'ORGANISATION DU DOMAINE.

Lorsqu'on s'est procuré à un titre quelconque la jouissance d'un fonds productif, les principes de l'économie de l'agriculture enseignent que pour l'exploiter il est nécessaire d'y établir un certain nombre de *services* qui, d'une manière plus ou moins directe, concourent avec le fonds lui-même à la production agricole. L'établissement de ces divers services constitue ce que nous appelons ici l'*organisation du domaine.*

L'organisation d'un domaine rural exige beaucoup *d'expérience, de tact et de connaissances*, et influe puissamment, suivant qu'elle a été faite avec habileté ou avec ignorance, sur les succès et les revers de l'établissement. On doit autant que possible s'attacher *dès l'origine à suivre une bonne direction;* des erreurs légères en apparence causent parfois votre ruine ou bien il s'écoule beaucoup de temps et on perd beaucoup d'argent avant qu'on puisse rentrer dans la bonne voie.

Les règles d'une sage économie prescrivent de faire dans l'organisation d'un domaine rural *tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation raisonnée du fonds, mais aussi rien que ce qui est nécessaire.* Si tous les services n'ont pas été établis convenablement, si on a mis une économie mal entendue dans leur organisation, on ne parviendra jamais à tirer du fonds tous les fruits qu'il est capable de donner, et, si on a été au-delà du but, on a la plupart du temps engagé des capitaux qui deviennent improductifs ou dont les intérêts grèvent inutilement la production et dont personne ne consentirait à rembourser la valeur dans le cas où on voudrait vendre ou céder sa propriété.

Les fonds productifs dont se compose le territoire d'un pays peuvent être, les uns en friche et à l'état de nature, tandis que les autres ont déjà reçu des améliorations foncières plus ou moins importantes; dans les 1ers tout est à organiser, et, comme ce cas est le plus général, c'est celui que nous prendrons pour exemple dans l'ensemble de ce titre, en supposant que l'entrepreneur possède les capitaux nécessaires pour donner à chacun des services le développement qu'il exige dans un établissement dirigé suivant les principes d'une bonne administration.

Avant de songer à organiser un domaine, il est indispensable d'avoir une opinion arrêtée sur le *système d'exploitation* au moyen duquel on se propose d'en tirer des fruits, parce que les systèmes divers adoptés en agriculture réclament la plupart dn temps une organisation qui leur est propre et que tous n'ont pas un égal besoin des services qui composent une organisation complète.

Le choix d'un système d'exploitation comprend à son tour celui d'un système d'économie rurale, de culture et d'aménagement, expressions sur lesquelles nous pensons qu'il importe de s'entendre avant d'aller plus loin.

Pour exploiter un fonds, on peut d'abord choisir entre les 3 principaux *systèmes d'économie rurale* qui suivent, lesquels passent les uns aux autres par des nuances souvent peu tranchées et difficiles à saisir.

1er Système. *Culture des végétaux.* Dans ce système on s'adonne principalement à la culture et au travail des végétaux, ou au moins ceux-ci forment à beaucoup près la branche la plus importante des revenus de l'établissement. Nous en avons des exemples dans la culture des plantes potagères, des fourrages et des céréales, près des grandes villes ou autres localités, où les engrais sont abondans et à bon compte, ainsi que dans celle des forêts, des prairies, des oliviers, des mûriers, des vignes, du houblon, des pépinières, etc.

2e Système. *Éducation des animaux.* Ce système comprend l'éducation, l'entretien et l'engraissement des bestiaux sans culture de la terre, avec les résidus des établissemens industriels ou des grandes villes, ou en achetant des fourrages, louant des pâturages, etc.; on y rattache aussi l'éducation des oiseaux de basse-cour, des vers à soie, des abeilles et celle des poissons dans les étangs toujours en eau, etc.

3e Système, ou *Système mixte.* Dans ce système, qui est une combinaison des 2 précédens et embrasse la majorité des établissemens agricoles, la culture des végétaux est réunie à l'éducation des animaux suivant un rapport infiniment variable. C'est ce système que nous aurons principalement en vue dans les détails où nous allons entrer sur l'organisation du domaine rural.

Quand on est fixé sur le système économique d'après lequel on exploitera un fonds rural, il faut déterminer le *système de culture* qu'on adoptera pour le mettre en valeur. Ce système varie nécessairement avec le pays et les circonstances.

Tantôt le domaine en entier est consacré au pâturage, tantôt on l'exploite par la culture triennale avec jachère; ici on peut introduire la culture des céréales avec prairies naturelles, là un assolement avec prairies artificielles et la culture sarclée des plantes commerciales.

C'est encore en s'occupant du système de culture qu'on doit déterminer la manière dont les bestiaux seront alimentés, soit à l'étable où ils resteront constamment, soit en partie à l'étable et en partie au pâturage, soit enfin, uniquement au pâturage ou dans les champs où on les tiendra toute l'année.

Le système de culture étant déterminé, on passera au *plan de culture* ou à *l'assolement.* Celui-ci comme on sait, comprend deux choses principales. 1° La *période de l'assolement* qui peut être, suivant les circonstances, d'un plus ou moins grand nombre d'années. 2° La *rotation* qui détermine le choix des plantes qui entreront dans l'assolement et la manière dont elles se succéderont.

Enfin, après avoir raisonné le plan de culture, il conviendra d'étudier le *mode d'aménagement* qu'on suivra pour tirer le plus grand produit des terres dans l'assolement dont on aura fait choix. Ce mode d'aménagement doit avoir pour but : 1° de déterminer les moyens qui permettront d'entretenir ou d'accroître la fécondité de la terre et de la maintenir dans un bon état de propreté, d'ameublissement, de profondeur et de richesse. Ainsi on s'occupe de la quantité d'engrais que doit recevoir chaque sole, du nombre de façons qu'on lui donnera, etc. 2° De faire choix des moyens